



Motion

Luxembourg, le 28 octobre 2020

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

PL 76 88

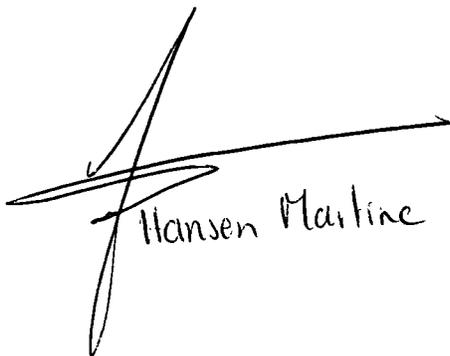
La Chambre des Députés,

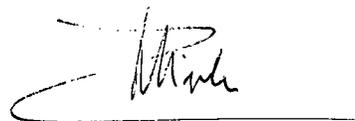
- Rappelant l'importance de l'enseignement pour l'avenir de nos enfants et de nos jeunes ainsi que pour la cohésion sociale de notre pays ;
- Considérant que la communauté scolaire comporte actuellement – sans compter les parents - quelque 108.000 élèves et étudiants ainsi que quelque 11.000 enseignants ;
- Considérant que le coronavirus SARS-CoV-2 est présent partout dans notre société et par conséquent aussi et de plus en plus dans nos écoles ;
- Considérant que la propagation du virus doit être limitée au maximum aussi dans les écoles ;
- Considérant la nécessité d'un ensemble cohérent de mesures ciblées et compréhensibles pour ce faire ;
- Considérant que les écarts de réussite scolaire ne doivent pas augmenter en raison du coronavirus SARS-CoV-2 ;
- Rappelant dans ce contexte le principe du Gouvernement « Maximal Chancen fir d'Bildung a minimal Chancen fir de Virus » ;

Invite le Gouvernement

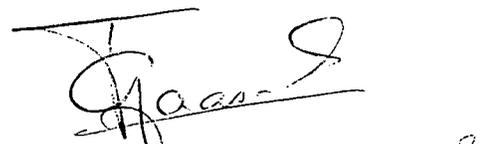
- À prescrire, à l'exception des élèves de l'éducation précoce et préscolaire, une obligation de porter un masque protecteur au sein des complexes scolaires (à l'exception de l'éducation physique) ;
- À limiter – partout où cela est possible – le nombre d'élèves par classe ;
- À instaurer, dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire, un système en alternance en deux groupes A (en présentiel) et B (en distanciel via « streaming ») ;
- À assurer la mise à disposition du matériel nécessaire pour toutes les écoles (caméras, etc.) ;

- À mettre à disposition des caméras thermiques pour prendre la température des élèves et des enseignants ainsi qu'à fournir les tests Covid-19 nécessaires dans le cas d'une température élevée ;
- À augmenter la fréquence des transports en commun afin que la distanciation physique puisse être garantie ;
- À envisager dans le même ordre d'idées un décalage des horaires des écoles ;
- À contrôler les systèmes de ventilation des écoles et à mettre à disposition, le cas échéant, des purificateurs d'air performants ;
- À mettre à disposition le matériel nécessaire afin d'arriver à une aération plus ciblée ;
- À pratiquer une politique de communication transparente pour tous les acteurs scolaires (élèves, parents, enseignants) et aussi pour les entreprises de formation (apprentis et patrons) ;
- À offrir respectivement à maintenir des cours d'appui et d'aide aux devoirs à domicile ciblés, le cas échéant aussi de manière numérique ;
- À garantir un encadrement approprié et sécurisé pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques ;
- À instaurer des règles cohérentes pour les relations entre écoles et structures d'accueil (p.ex. en cas de classes isolées).


Hansen Martine


U. Wink


Georges Hirsch


F. Hettler


PAUL FALLES